



RAPPORT ANNUEL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE

2025

Table des matières

1	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	5
2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
3	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
4	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	5
5	RESSOURCES EN EAU.....	6
5.1	Points de prélèvement Régie.....	6
5.2	Points de prélèvement Ville de Blaye	6
5.3	Volumes produits Régie.....	7
5.4	Volumes produits Ville de Blaye	7
5.5	Total des volumes d'eau potable produits sur le territoire Syndical	7
6	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	8
6.1	Régie	8
6.1.1	Répartition des abonnés par commune.....	8
6.1.2	Evolution du nombre d'abonnés depuis 2009	9
6.2	VILLE DE BLAYE	9
7	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	11
7.1	RÉGIE	11
7.2	Ville de Blaye.....	13
7.3	Détail des importations d'eau	14
8	LONGUEUR DU RESEAU.....	15
8.1	RÉGIE	15
8.2	Ville de Blaye.....	15
9	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	16
9.1	REGIE	16
9.1.1	Fixation des Tarifs en Vigueur.....	16
9.1.2	Frais d'Accès au Service	16
9.1.3	Prix du Service de l'Eau Potable	16
9.1.4	Redevances agence de l'eau	16
9.2	VILLE DE BLAYE	17
9.2.1	Fixation des Tarifs en Vigueur.....	17
9.2.2	Frais d'Accès au Service	17
9.2.3	Prix du Service de l'Eau Potable	17
9.2.4	Redevances agence de l'eau	18
9.3	LE PRIX DE L'EAU	18
9.3.1	Regie.....	18
9.3.2	VILLE DE BLAYE	20
9.4	RECETTES D'EXPLOITATION	

9.4.1	RÉGIE	22
9.4.2	Ville de Blaye.....	23
9.5	QUALITE DE L'EAU	23
9.5.1	Régie.....	24
9.5.2	Ville de Blaye.....	24
9.6	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	25
9.6.1	RÉGIE	25
9.6.2	Ville de Blaye.....	26
9.7	SECTORISATION DU RESEAU.....	26
9.7.1	Régie.....	26
9.7.2	Ville de Blaye.....	27
9.8	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	27
9.8.1	Régie.....	28
9.8.2	Ville de Blaye.....	29
9.9	PERFORMANCE DU RESEAU	30
9.9.1	REGIE	30
9.9.2	Rendement du réseau de distribution.....	30
9.9.3	Indice linéaire de consommation	31
9.9.4	Indice des volumes non comptés	32
9.9.5	Indice linéaire de pertes en réseau	32
9.9.6	Ville de Blaye.....	33
9.9.7	Rendement du réseau de distribution.....	34
9.9.8	Indice linéaire de consommation	35
9.9.9	Indice des volumes non comptés	35
9.9.10	Indice linéaire de pertes en réseau	35
9.9.11	Engagement contractuel	36
9.10	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	36
9.10.1	RÉGIE	36
9.10.2	Ville de Blaye.....	37
9.11	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES	37
9.11.1	RÉGIE	37
9.11.2	Ville de Blaye.....	38
9.12	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	38
9.12.1	RÉGIE	38
9.12.2	Ville de Blaye.....	38
9.13	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	38
9.14	TAUX D'IMPAYES.....	39
9.15	TAUX DE RECLAMATIONS.....	39
9.15.1	RÉGIE	40

9.15.2 Ville de Blaye.....

10. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	40
10.1 TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	40
10.2 BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	41
10.3 ETAT DE LA DETTE	41
10.4 AMORTISSEMENTS REALISES.....	41
10.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 2025.....	42
11 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	42
11.1 AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	42
11.1.1 REGIE	42
11.1.2 Ville de Blaye.....	42
11.1.3 Operations de coopération décentralisée.....	43
ANNEXES.....	43
11.1.4 Suivi ARS	44
11.1.5 Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire.....	44
11.1.6 Indice annuel protection de la ressource secteur « Bourgeois »	45
11.1.7 Bilan annuel ARS Ville de Blaye.....	46
11.1.8 Indice annuel protection de la ressource secteur « Blaye »	47

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2025, le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire est un Syndicat Mixte composé des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale et des communes membres suivants :

- La Communauté de Communes de Blaye représentant les communes de : Bayon-sur-Gironde, Blaye, Comps, Gauriac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Samonac et Villeneuve.
- La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représentant les communes de : Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Trojan, Tauriac, Teuillac.
- La communauté de Communes de Latitude Nord Gironde représentant la commune de : St Vivien de Blaye.

2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire dessert **18 408** habitants en eau potable, dont 5 176 (données SUEZ) sur la seule ville de Blaye. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie Directe, excepté sur la commune de Blaye où le délégataire est la société SUEZ FRANCE en vertu d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 24 décembre 2004 et d'un avenant n°2 en date du 9 juin 2010.

La durée du contrat est de 24 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

4 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Sur le territoire Régie, c'est-à-dire toutes les communes ayant déléguées la compétence Eau Potable à l'exception de BLAYE, la collectivité assume l'intégralité des prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client des branchements, des extensions et renforcements.
Mise en service	De l'ensemble des ouvrages.
Entretien	De l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations.
Renouvellement	Des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection, etc...
Prestations particulières	Actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites.
Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité	Des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, génie civil, de la voirie, des clôtures, entretien des captages, etc...

Sur la ville de Blaye, les prestations de réalisation d'extension de réseau, de renouvellement et de mise en conformité sont assumées par la collectivité en tant que maître d'ouvrage, toutes les autres prestations sont confiées à la société SUEZ-France.

Pour rappel, la collectivité ne perçoit que 0,1836 €/m³ de l'eau consommée pour procéder aux opérations précédemment exposées.

5 RESSOURCES EN EAU

5.1 POINTS DE PRELEVEMENT REGIE

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 2 forages :

Ouvrages	Débit autorisé [m ³ /h]	Prélèvement 2024 [m ³]	Prélèvement 2025 [m ³]	Variation 2024/2025
Forage Lansac les Moiselles Nappe souterraine – Eocène Centre	150	550 578	519 915	-5.57 %
Forage Villeneuve Roque de Thau Nappe souterraine – Eocène Centre	150	410 434	420 784	2.52%
Total des prélèvements en [m³]		961 012	940 699	-2.11%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile. La totalité des eaux prélevées est située dans les ressources souterraines (nappe éocène zone centre).

Les volumes prélevés ont diminué de -2.11% par rapport à 2024, cet écart représente **un volume de 20 313 m³**.

5.2 POINTS DE PRELEVEMENT VILLE DE BLAYE

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 2 forages :

Ouvrages	Débit autorisé [m ³ /h]	Prélèvement 2024 [m ³]	Prélèvement 2025 [m ³]	Variation 2024/2025
Forage TOUVENT Nappe souterraine – Eocène Médoc	120	354 557	379 032	6.9%
Forage Les allées Nappe souterraine – Eocène Médoc	70	40 148	27 707	-30.99%
Total des prélèvements en [m³]		394 705	406 739	3.05%

Il est constaté sur le forage Les Allées une perte de production liée à la diminution de la piézométrie et au colmatage de l'ouvrage. Le débit d'exploitation est de l'ordre de 45 m³/h ce qui explique ce volume prélevé bien inférieur à celui du forage de Touvent.

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile. La totalité des eaux prélevées est située dans les ressources souterraines (nappe éocène zone médoc).

Les volumes prélevés ont augmenté de 3.05% par rapport à 2024, cet écart représente **un volume de 12 034 m³**.

Sur l'ensemble des volumes prélevés, sur l'ensemble du territoire syndical, on constate au global une diminution de 0.61% (-8 279 m3), avec une baisse des volumes prélevés sur le territoire exploité en régie et une augmentation sur la commune de Blaye.

5.3 VOLUMES PRODUITS REGIE

Le Syndicat dispose de 2 stations de production d'eau potable gérées en Régie :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Station de traitement Lansac Les Moiselles Déferrisation physico-chimique, désinfection	2 400	541 664	517690	-4.43%
Station de traitement Villeneuve Roque de Thau Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	402 749	412686	2.54%
Total volumes produits en [m³]		944 413	930 376	-1.49%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

5.4 VOLUMES PRODUITS VILLE DE BLAYE

Le Syndicat dispose d'une station de production d'eau potable :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Forage les Allées	1800	0	0	0
Station de traitement TOUVENT Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	377 415	383 326	1.57%
Total volumes produits en [m³]		377 415	383 326	1.57%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

Les eaux brutes prélevées au forage des Allées sont refoulées directement par une conduite d'adduction vers la station de production et de traitement de la station de Touvent.

Pour cette raison, aucun volume n'est directement produit à la station des Allées.

5.5 TOTAL DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL

Le total des volumes produits sur le territoire syndical est de :

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation
Total général	1 321 828	1 313 702	-0.61%

Ces volumes produits sont en diminution de – 8 126 m3.

6 NOMBRE D'ABONNEMENTS

6.1 REGIE

Le nombre d'abonnements sur le territoire de la Régie est le suivant :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre total d'abonnements	6749	6837	+1.3%

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de **23,96 abonnés/km** au 31/12/2025.
 Elle était de 23,59 abonnés/km au 31/12/2024.

6.1.1 Répartition des abonnés par commune

Pour les 16 communes adhérentes la répartition des abonnés est la suivante :

	2024	2025	Progression 2024-2025
BAYON	394	397	0.76%
* BERSON	37	34	-8.11%
BOURG	1341	1367	1.94%
COMPS	258	256	-0.78%
GAURIAC	510	514	0.78%
LANSAC	322	328	1.86%
MOMBRIER	237	238	0.42%
PUGNAC	1143	1174	2.71%
ST CIER	402	406	1%
ST SEURIN	204	207	1.47%
ST TROJAN	184	184	0%
ST VIVIEN	159	161	1.26%
SAMONAC	251	251	0%
TAURIAC	676	686	1.48%
TEUILLAC	402	402	0
VILLENEUVE	229	232	1.31%
TOTAL	6749	6 837	1.30%

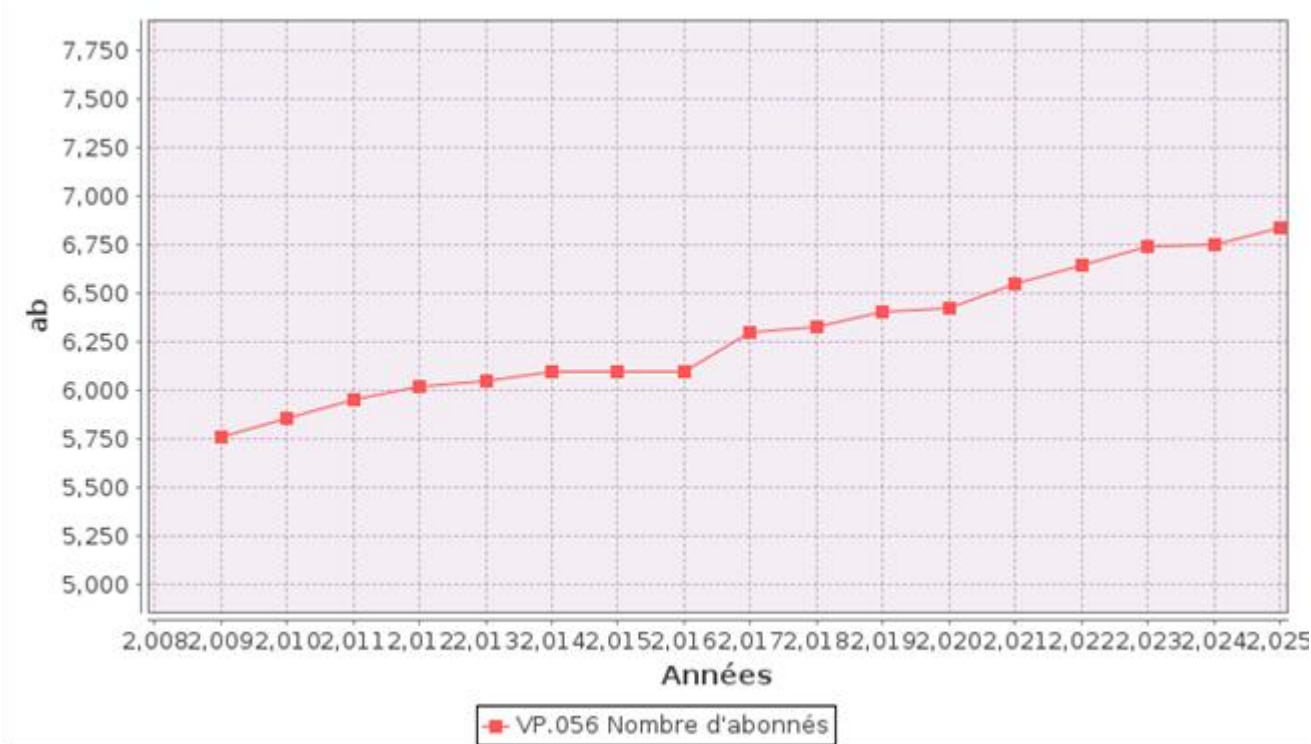
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,91 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,94 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99.37 m³/abonné au 31/12/2024. (106.81 m³/abonné au 31/12/2024).

*Il est intégré également les 37 abonnés de la commune de Berson situés aux lieux dits Baboeuf et les Hiverts qui sont alimentés par le réseau d'eau de la commune de Teuillac et qui ont été rétrocédés dans le cadre d'une convention signée en 2004. Le reste de la commune de Berson est alimenté par le SIAEP du BLAYAIS.

6.1.2 Evolution du nombre d'abonnés depuis 2009

Le présent tableau indique l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2009 sur le territoire de la régie.



Nous constatons que depuis 2016, l'évolution de la démographie est plus importante.
Cela s'explique par la construction de nouvelles résidences.

6.2 VILLE DE BLAYE

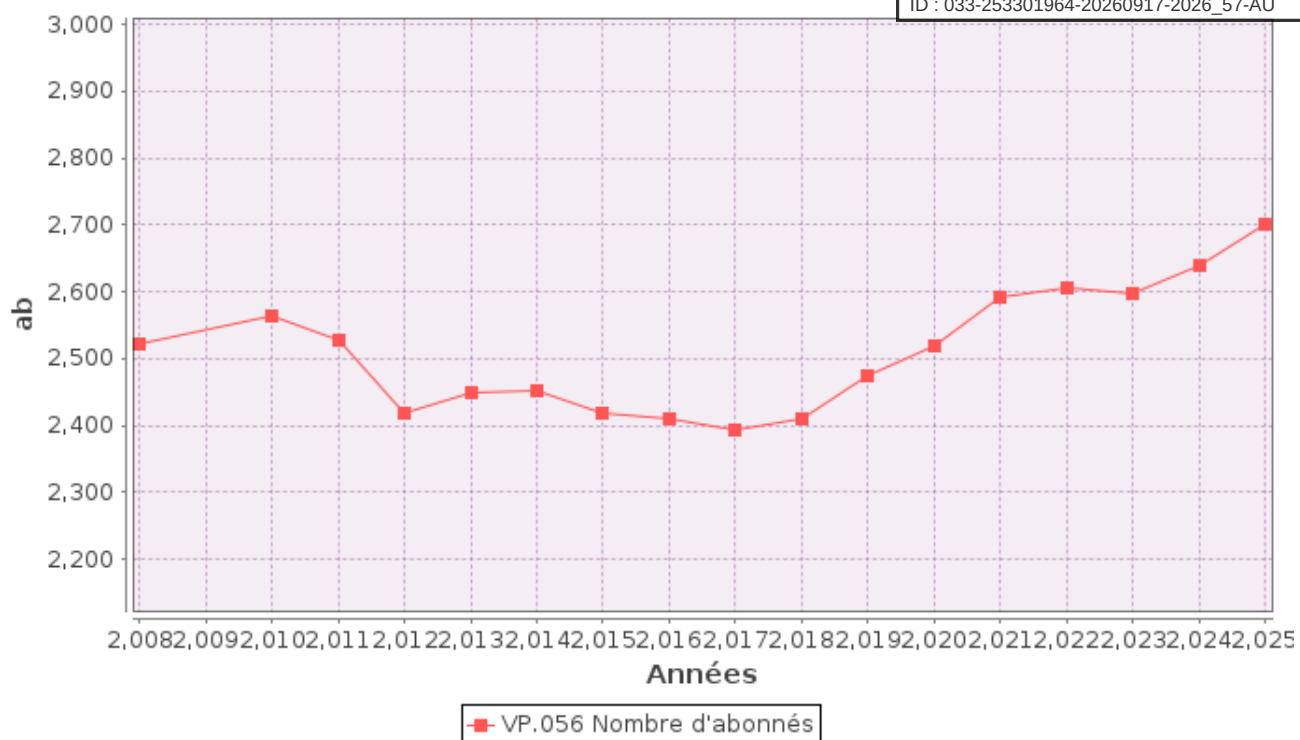
Le nombre d'abonnements à Blaye est le suivant :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre total d'abonnements	2640	2702	2.35%

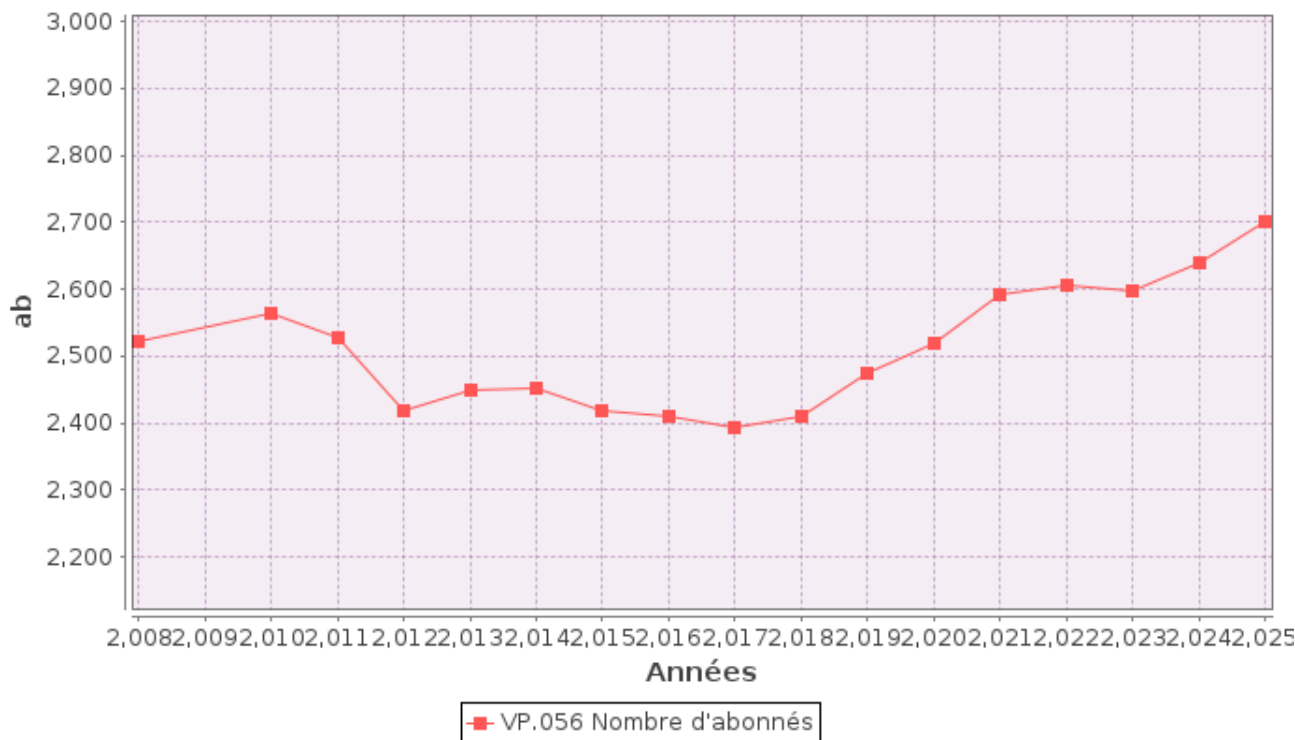
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61,69 abonnés/km au 31/12/2025 (59,88 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,97 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,96 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 100,43 m3/abonné au 31/12/2025. (104,22 m3/abonné au 31/12/2024).



Le présent tableau indique l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2009 à Blaye.



L'évolution de la démographie à Blaye a été négative jusqu'en 2017.

Depuis cette date il est constaté une augmentation importante du nombre d'abonnés sur cette commune.

Un fléchissement est par contre observé pour l'année 2022 et 2023 qui semble repartir à la hausse en 2024 et 2025 avec 2702 abonnements. (+2.35%)

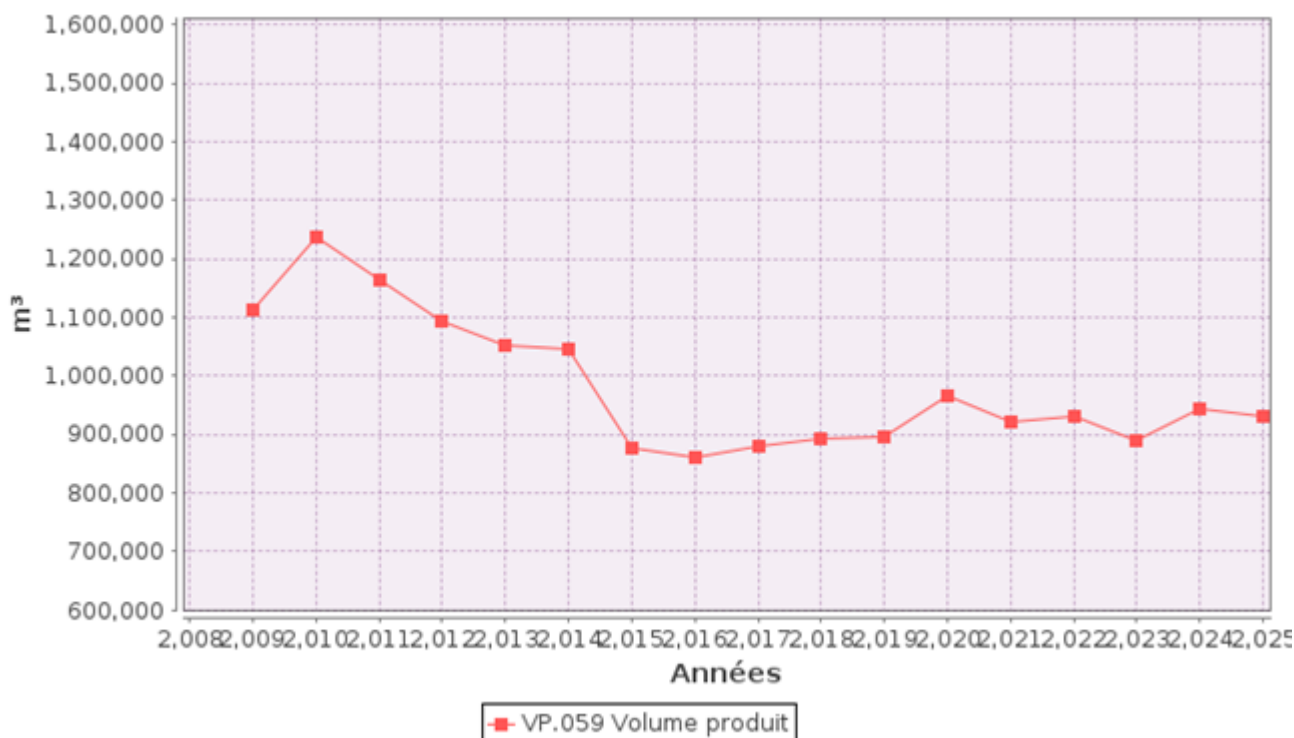
7 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

7.1 RÉGIE

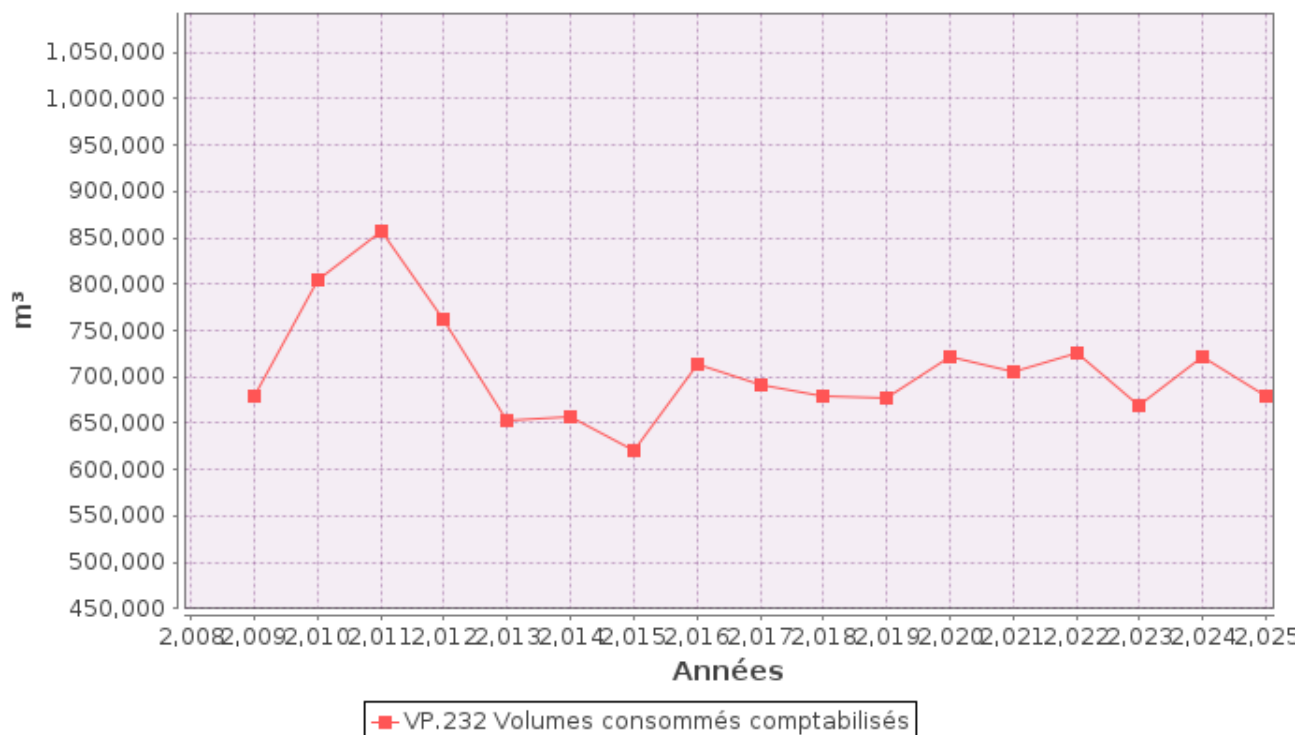
Le tableau suivant représente le volume total mis en distribution sur le territoire de la Régie et les volumes facturés.

Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit station Roque de Thau	402 749	412 686	2.47%
Volume produit station Les Moiselles	541 664	517 690	-4.43%
Total du volume produit (V1)	944 413	930 376	-1.49%
Volume importé	7748	8311	7.27%
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	952 161	938 687	-1.42%
Volume total vendu aux abonnés	720 856	679 414	-5.75%

On constate une évolution des volumes produits de -1.49% . Cet écart reste stable entre les volumes produits et mis en distribution. Par contre, on constate une diminution du volume total vendu de -5.75% soit $-41\,442\text{ m}^3$.



L'évolution constatée depuis 2015 est conforme à l'évolution de la démographie.



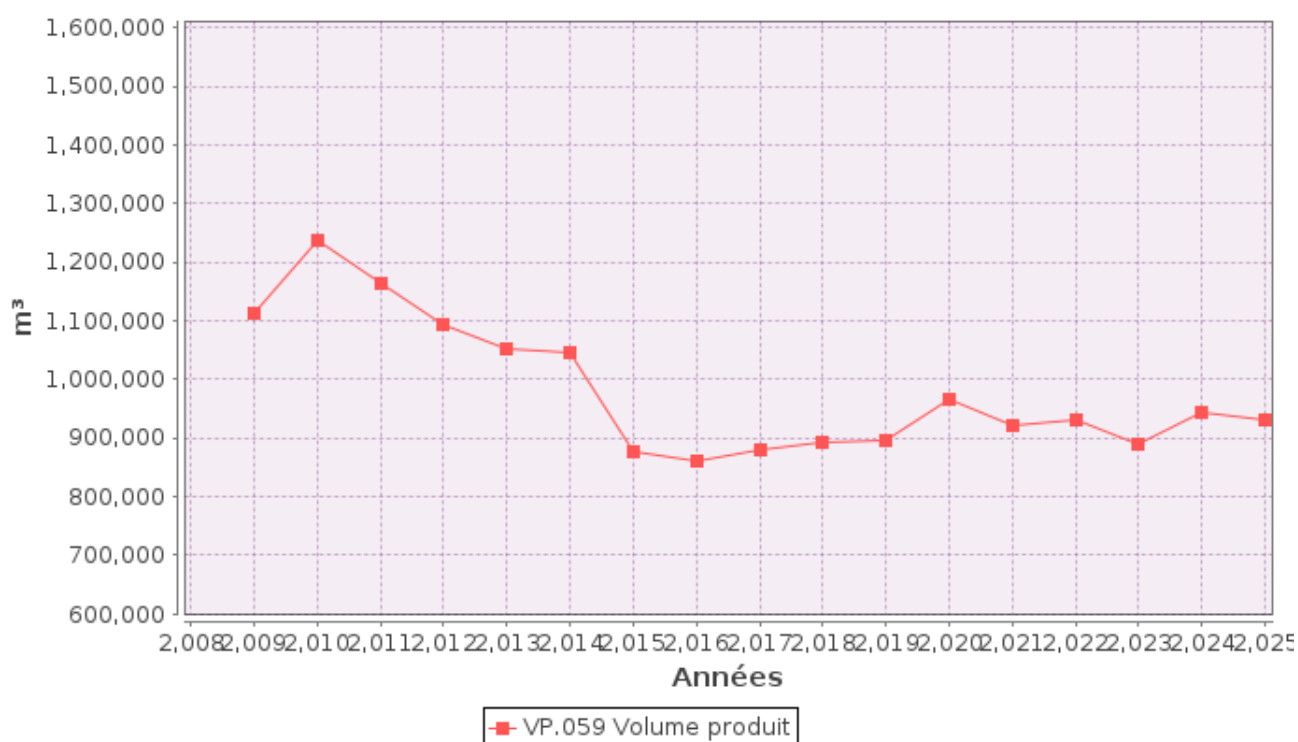
Les volumes relevés sur l'année 2025 : $679\,414\text{ m}^3$.

La consommation moyenne annuelle par abonnement est de 99.37 m^3 soit 142.2 litres par habitant et par jour. En 2024, elle était de $106.81\text{ m}^3/\text{abonnement}/\text{an}$ et de $150,87$ litres/habitant/jour.

7.2 VILLE DE BLAYE

Le tableau suivant représente le volume total mis en distribution sur le territoire de la Ville de Blaye et les volumes relevés.

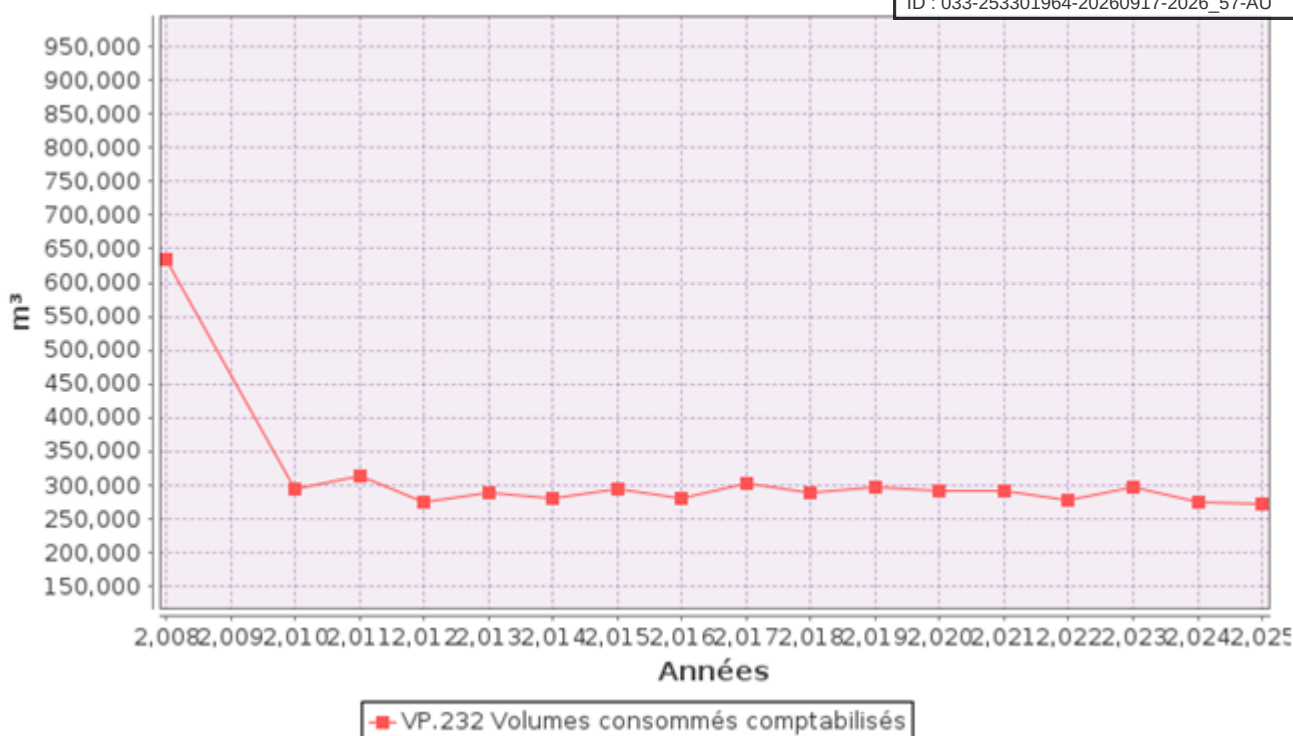
Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit	377 415	383 326	1.57%
Volume importé	0	0	0
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	377 415	383 326	1.57%
Volumes relevés abonnés	275 150	271 536	-1.31%



On constate une diminution des volumes produits entre 2024 et 2025 de +1.57% soit 5 911 m³.

Les volumes relevés chez les abonnés ont diminué de 1.31% entre 2024 et 2025 soit 3 614 m³.

On constate des volumes de pertes : 2024 : 102 265 m³ et 111 790 m³ en 2025.



Les volumes mesurés sur la période de relèvement sont de : 271 356 m³.

La consommation moyenne annuelle par abonnement est de 100.4 m³ soit 139.8 litres par habitant et par jour. En 2024, elle était de 104.22 m³/abonnement et de 164,0 litres/habitant/jour.

7.3 DETAIL DES IMPORTATIONS D'EAU

Le tableau ci-après mentionne les volumes importés d'eau potable provenant d'une ressource externe au SIAEPA des COTEAUX DE L'ESTUAIRE :

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]
Syndicat des Eaux du Blayais	7 748	8 311
Volume total importé	7 748	8 311

Les volumes importés concernent uniquement le territoire de la Régie et plus particulièrement le lieu dit St Urbain des communes de Pugnac et St Vivien de Blaye. En effet ces lieux dits sont directement desservis par l'intermédiaire du réseau appartenant au SIAEP du Blayais exploité par la Ste SAUR.

La société SAUR est chargée de relever les compteurs de ses abonnés une fois par an, ces volumes sont ensuite refacturés au SIAEPA. Par contre, la gestion clientèle de ces abonnés est bien gérée par le SIAEPA, relève des compteurs, mutation, résiliation.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cet écart de volumes importés entre 2024 et 2025 à savoir des consommations relevées plus élevées avec des fuites

8 LONGUEUR DU RESEAU

8.1 RÉGIE

La longueur du réseau du territoire Régie est le suivant :

	2024	2025	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	286,05	285.4	-0.23%

Depuis 2023, le calcul du linéaire de réseau est calculé à partir de l'extraction du SIG, les extensions sont liées à des travaux (voir détails ci-dessous)

Travaux en 2025 :

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
Programme 2024-ST CIER- Lieux dit Grimat-Mairie	ST CIER DE CANESSE	RENOUVELLEMENT	317.6
Programme 2024-ST CIER- Lieux dit Les Lauriers	ST CIER DE CANESSE	RENOUVELLEMENT	610.8
Programme 2024-ST CIER-Lieux dit-Nicoleau	ST CIER DE CANESSE	RENOUVELLEMENT	130.1
TOTAL			1 058,5

Au total, l'ensemble des réseaux renouvelés en 2025 représente 1,058 km de réseau.

Il convient également de noter qu'un travail de mise à jour du SIG a été réalisé en 2025, Cette évolution explique un linéaire de réseau inférieur en 2025 par rapport à 2024.

8.2 VILLE DE BLAYE

La longueur du réseau à Blaye est le suivant :

	2024	2025	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en mL	44.08	43.08	-0.5%

Pour l'année 2025 les travaux de renouvellement suivants ont été réalisés (voir détails tableau ci-dessous).

Travaux en 2025 :

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
Programme 2024-ST BLAYE- Lieux dit Rue des Maçons	BLAYE	RENOUVELLEMENT	198.6
Total			198.6

Au total, l'ensemble des réseaux renouvelés en 2025 représente 0.1986 km de réseau.

Il convient également de noter qu'un travail de mise à jour du SIG a été réalisé en 2025, Cette évolution explique un linéaire de réseau inférieur en 2025 par rapport à 2024.

9 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

9.1 REGIE

9.1.1 Fixation des Tarifs en Vigueur

L'Assemblée Délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

L'évolution des tarifs est déterminée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Suite au travail de la commission en charge de l'uniformisation des tarifs, Il a été délibéré le 29 juin 2021, à l'unanimité des membres présents une uniformisation de l'ensemble des tarifs du territoire Syndical à l'horizon 2025.

Cela concerne les tarifs de la Régie ainsi que la ville de Blaye.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/11/2024	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2025
27/11/2025	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2026

Le service est assujetti à la TVA.

9.1.2 Frais d'Accès au Service

Au 1^{er} janvier 2026, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à **56.76€ HT**.

9.1.3 Prix du Service de l'Eau Potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

9.1.4 Redevances agence de l'eau

Dans le cadre de la politique de gestion durable de l'eau, des nouvelles redevances ont été introduites ou renforcées à partir du 01 Janvier 2025. Ces redevances visent à préserver la ressource, maîtriser les consommations et financer la performance des réseaux.

9.2 VILLE DE BLAYE

9.2.1 Fixation des Tarifs en Vigueur

Redevances	Montant 2025 (€ /m ³)	Montant 2026 (€ /m ³)	Observations
Préservation de la ressource en eau	0,12	0,12	
Pollution d'origine domestique	NC	NC	
Performance d'exploitation eau potable	0,07	0,07	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025
Consommation eau potable	0,32	0,32	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025

L'Assemblée Délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
06/02/2025	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2025
29/01/2026	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2025

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ France sont fixés par le contrat de délégation de service public et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2025, l'évolution des tarifs pour la part délégataire est de – 0.69 % par rapport aux tarifs de 2025.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

9.2.2 Frais d'Accès au Service

Au 1^{er} janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à **41.78 € HT**. (Sans déplacement d'un agent)

9.2.3 Prix du Service de l'Eau Potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Il faut noter que les tarifs de l'abonnement et du m3 sont actualisés à chaque facture en application d'une formule de variation des prix.

Deux factures sont envoyées par an aux abonnés de Blaye.

9.2.4 Redevances agence de l'eau

Redevances	Montant 2025 (€ /m	Montant 2026 (€ /m3)2	Observations
Préservation de la ressource en eau	0,0595	0,0595	
Pollution d'origine domestique	NC	NC	
Performance d'exploitation eau potable	0,07	0,07	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025
Consommation eau potable	0,32	0,32	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025

Dans le cadre de la politique de gestion durable de l'eau, des nouvelles redevances ont été introduites ou renforcées à partir du 01 Janvier 2025.Ces redevances visent à préserver la ressource, maîtriser les consommations et financer la performance des réseaux.

9.3 LE PRIX DE L'EAU

9.3.1 Regie

9.3.1.1 Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	83,196	84,53	+1.6%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation de 0 à 500 m3	1,648	1,674	+1.58%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation > à 500 m3	2,1424	2,177	+1.62%
Redevances Agence de l'Eau (€ HT/m3)	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,0595	0,0595	0%
	Redevance Pollution domestique	NC	NC	NC
	Redevance sur la consommation d'eau potable	0,32	0,32	0%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,07	0,0728	0%
TVA		5,5 %		

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SIAEPA des COTEAUX DE L'ESTUAIRE a décidé de surtaxer les gros consommateurs.

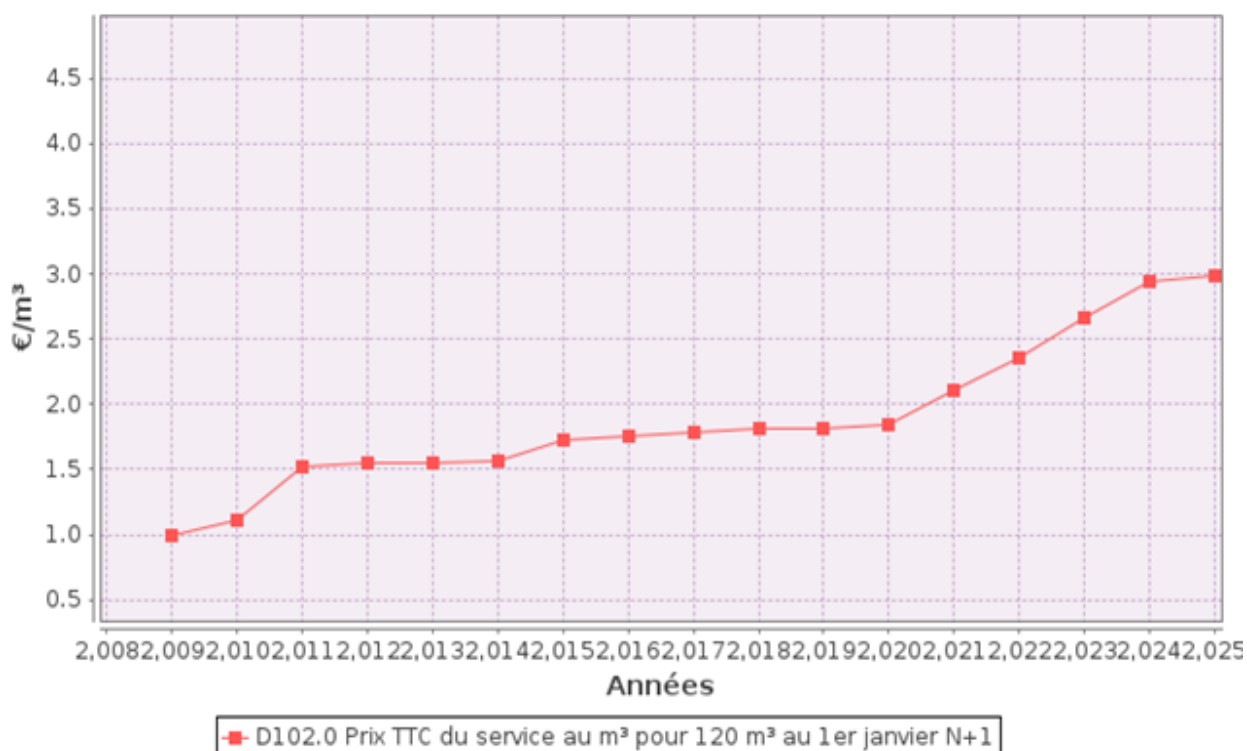
Ainsi une tarification différenciée est observée pour toute consommation supérieure à 500m3/an.

On constate une augmentation du prix de l'eau égal à +1.6%, il est équivalent au montant de l'inflation en 2026.

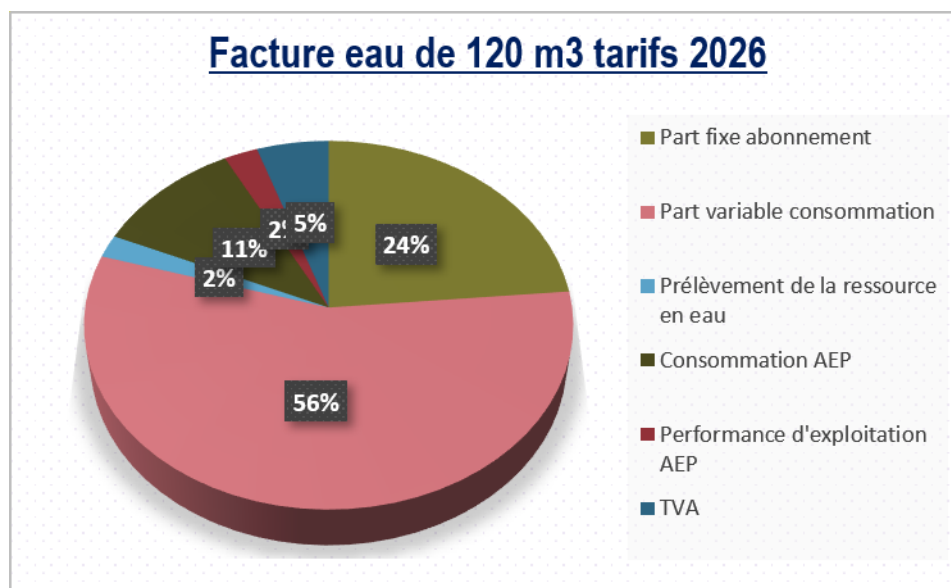
9.3.1.2 Composantes de la facture d'usager pour 120m3

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Régie (abonnement + consommation)	280,956€	285,45€	+1.6%
Redevance pour préservation des ressources en eau	7,14 €	7.14€	0
Redevance pollution	NC	NC	NC
Redevance sur la consommation d'eau potable	38,40€	38,40€	0
Redevance performance des réseaux d'eau potable	8,40€	8,76€	+4.29
TVA	18,42€	18,70€	+1.52
Total [€ TTC]	353,32 €	358,41 €	+1.44%

Depuis 2008, l'évolution du prix du m3 d'eau sur le territoire de la Régie est le suivant :



La répartition de la facture au 1^{er} janvier 2026 pour la Régie est la suivante :



pour 120m3

2,99 €

**Variation
collectivité**

+ 1.44 %

9.3.2 VILLE DE BLAYE

9.3.2.1 Evolution Du Tarif De l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement Diam 15 mm	90,45 €	89,84€	-0.69%
	Abonnement Diam 20 mm	101,30 €	100,6€	-0.68%
	Abonnement Diam 30 mm	127,93 €	127,06€	-0.68%
	Abonnement Diam 40 mm	218,99 €	217,5€	-0.68%
	Abonnement Diam 60 et 80 mm	386,50 €	383,86€	-0.68%
	Abonnement Diam 100 et 150 mm	588,13 €	584,12€	-0.68%
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (Tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 50 m³)	1,5324 €	1,5219€	-0.69%
	N° 2 (51 à 500 m³)	1,6071 €	1,5961€	-0.69%
	N° 3 (au-delà de 500 m³)	2,0072 €	1,9935€	-0.69%
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m³]	Abonnement *	0,0000 €	0,0000€	0,00%
		0,1836 €	0,1836€	0,00%
Redevances et taxes	Redevance pour préservation de la ressource en eau [€/m³]	0,1200 €	0,1200€	0,00%
	Redevance pollution [€/m³]	-	-	-
	Redevance Consommation eau potable	0,3200€	0,3200€	0,00%-
	Redevance performance d'exploitation eau potable	0,07€	0,0728€	+4,00%
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la part collectivité n'a pas évolué. Seule la part du délégataire soumis aux évolutions des index fixés dans le contrat d'affermage évolue.

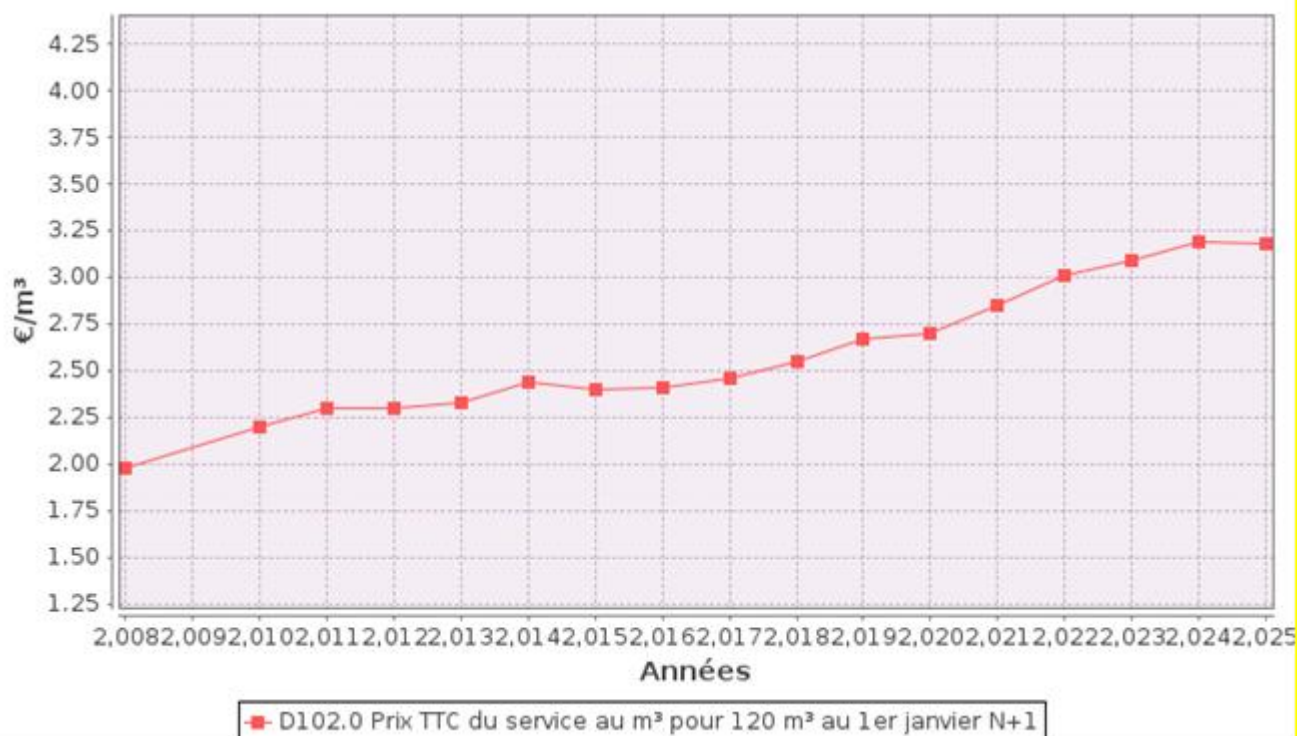
Pour rappel, le SIAEPA ne perçoit aucun abonnement en tant que maître d'ouvrage pour l'ensemble des volumes facturés en eau potable aux usagers de Blaye.

9.3.2.2 Composantes de la facture d'un usager de 120m3

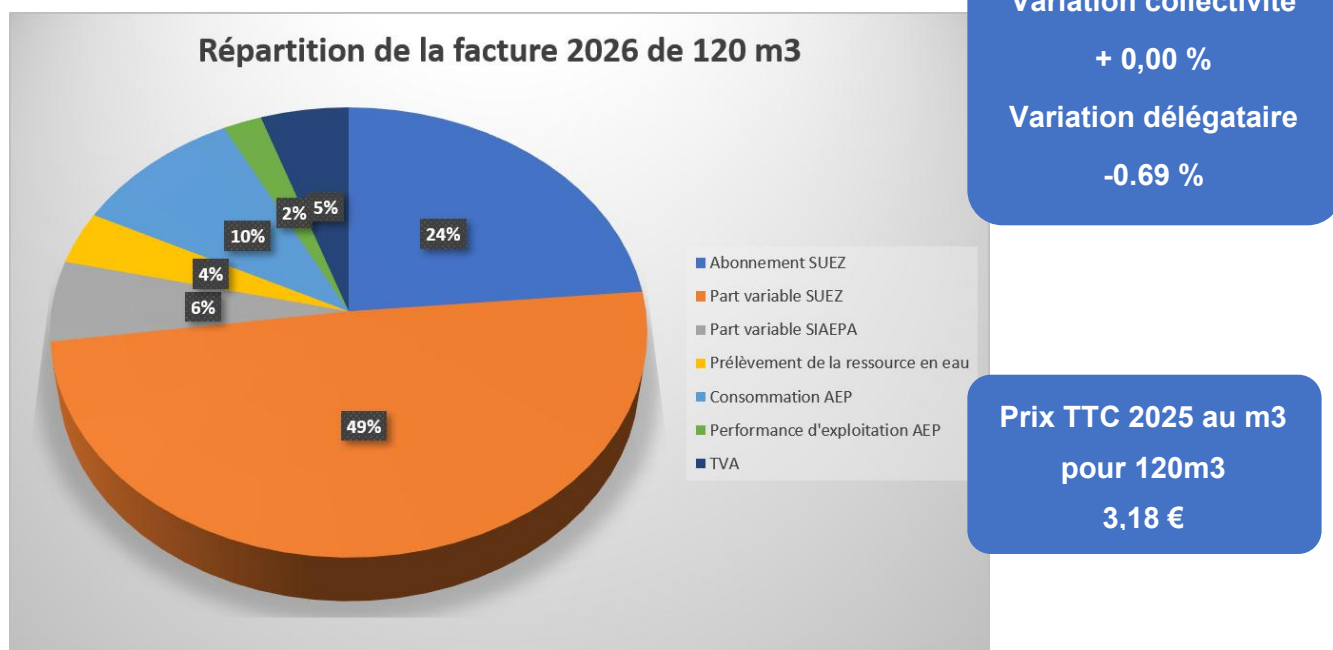
	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Abonnement délégataire (SUEZ)	90,45€	89.84€	-0.67%
Part variable délégataire (SUEZ)	189,12€	187.82	-0.69%
Part variable SIAEPA	22,03€	22.03 €	0.00%
Redevance pour préservation de la ressource en eau	14,40€	14.40€	0.00%
Redevance pollution	NC	NC	NC
Redevance sur la consommation d'eau potable	38,40€	38.40€	0.00%
Redevance performance des réseaux d'eau potable	8,40€	8.73€	3.93%
TVA	19,95	19.87	-0.4%
Total [€ TTC]	382,75€	381.1 €	-0.43%

9.3.2.3 Evolution du prix de l'eau depuis 2008

Depuis 2008, l'évolution du prix du m3 d'eau à Blaye est le suivant :



La répartition de la facture au 1^{er} janvier 2026 pour la ville de Blaye est la suivante



9.4 RECETTES D'EXPLOITATION

9.4.1 RÉGIE

9.4.1.1 Recettes de la collectivité

Recettes de vente d'eau	2024	2025	Evolution %
Recettes vente d'eau domestiques	1 558 953€	1 618 763€	3.84%
dont abonnements	512 304.80€	534 637€	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes vente d'eau	1 558 953€	1 618 763€	3.84%
Travaux de branchements	100 566€	71 387€	-29,02%

Il est constaté une augmentation des montants encaissés +59 810 € (1 558 953 € en 2024 et 1 618 763 € en 2025).

Cette variation est liée essentiellement à l'augmentation des tarifs appliqués entre 2024 et 2025 (Evolution tarifaire : part variable + 9,14% et part fixe 11,21%). On constate également une légère diminution des volumes facturés – 19 594 m3 / 2024.

Il est constaté également une diminution des travaux réalisés avec 25 branchements réalisés en 2025 alors que 37 branchements ont été réalisés en 2024.

9.4.2 Ville de Blaye

9.4.2.1 Recettes de la collectivité

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	45 561€	40 545€	-11.01%
dont abonnements	0€	0€	
Total des recettes	45 561€	40 545€	-11.01%

Pour rappel, le SIAEPA ne perçoit pas d'abonnement sur ce contrat d'exploitation, c'est pour cette raison qu'aucune recette n'apparaît dans le tableau ci-dessus.

Il s'agit des sommes reversées par le délégataire sur l'année civile 2025 qui apparaissent sur le budget, attention ces montants ne correspondent à l'ensemble des montants encaissés liés aux volumes facturés sur l'année 2025.

Effectivement, il est important de noter qu'il existe un décalage entre les périodes de facturation, d'encaissement et celle de reversement du délégataire.

9.4.2.2 Recettes de l'exploitant

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	685 916€	747 720€	9.01%
dont abonnements	245 662€	257 690€	4.9%
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	25 070€	10 560€	-57.88%
Autres produits accessoires	14 001€	18 710€	33.63%
Total des recettes	724 987€	776 990€	7.17%

9.5 QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

9.5.1 Régie

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non conformes (RQ/ ou LQ) exercice 2025
Conformité bactériologique	33	0	37	0
Conformité physico-chimique	34	0	37	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2024	Taux de conformité Exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	97.3%

9.5.2 Ville de Blaye

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2025
Conformité bactériologique	17	0	17	0
Conformité physico-chimique	20	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

9.6 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

9.6.1 RÉGIE

Forage ROQUE DE THAU Commune de Villeneuve

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage des Moisselles Commune de LANSAC

80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
-----	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80,2 %

9.6.2 [Ville de Blaye](#)

Forage de TOUVENT Commune de Blaye

40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
-----	-------------------------------

Forage des allées Commune de Blaye

40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
-----	-------------------------------

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
40 %

9.7 [SECTORISATION DU RESEAU](#)

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

9.7.1 [Régie](#)

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

=> Un bon suivi de la sectorisation est constaté.

9.7.2 Ville de Blaye

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Au cours de l'année 2022 la collectivité a complété la sectorisation installée sur ce réseau de distribution.

La ville est désormais délimitée en 4 secteurs distincts où les volumes nocturnes et journaliers sont relevés.

Avec les données de la télérelève les volumes de fuites sont désormais clairement identifiés.

9.8 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	82,22%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Commentaire : servitudes?	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	118

(1) .

(2) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points

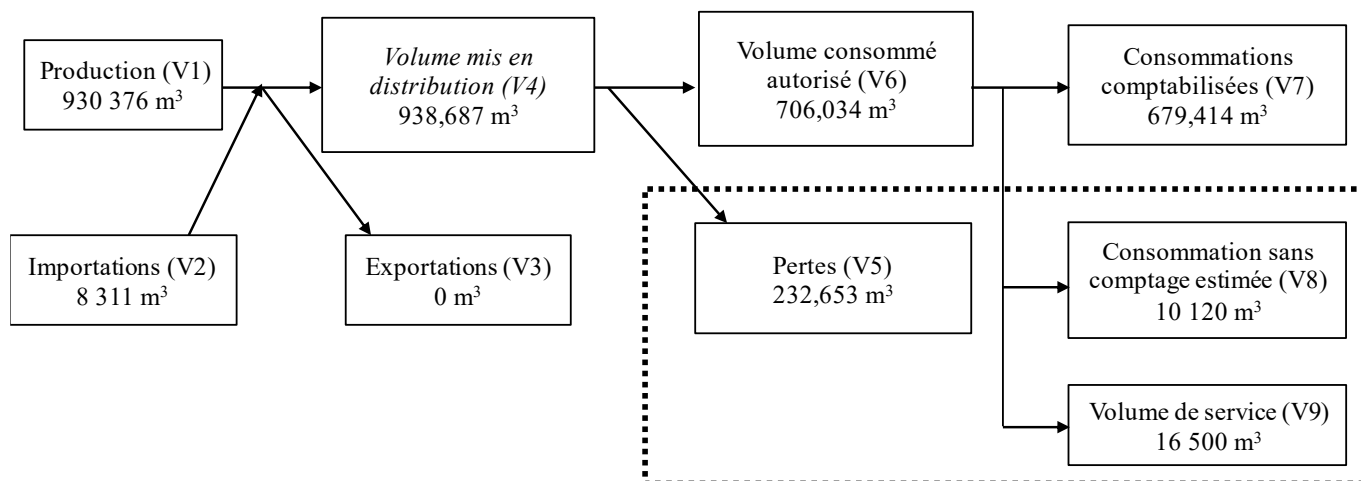
(3) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

9.9 PERFORMANCE DU RESEAU

9.9.1 REGIE

Synthèse des flux de volumes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 10 120 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 16 500 m³ par la Régie.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

9.9.2 Rendement du réseau de distribution

$$\frac{(\text{Consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

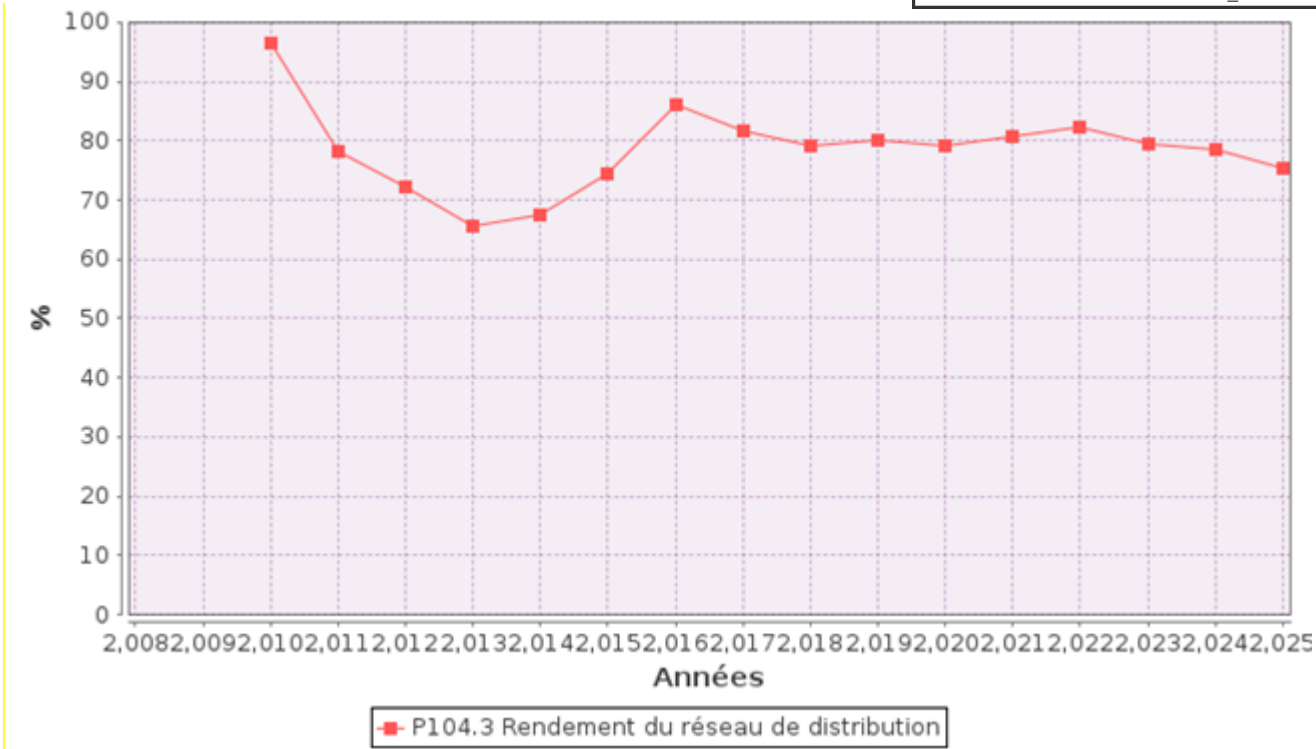
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Rendement du réseau de distribution [%]	79.18%	80,68%	82,30%	79.5%	78.5%	75.2%	-4.2%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance de prélèvement.

Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

Le tableau ci-après indique l'évolution du rendement sur le territoire Régie au fil du temps :



Nous pouvons notamment constater que la mise en place de la sectorisation en 2013 a permis de considérablement améliorer ce résultat.

Une politique de recherche de fuites est en cours, avec l'appui d'un prestataire extérieur, nos efforts doivent s'intensifier.

9.9.3 Indice linéaire de consommation

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) /
(365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	772 144	750 167	774 827	717 291	746 976	706 034	-5.48 %
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	279	279	288	286,05	286,05	285,4	-0.23%
Indice linéaire de consommation	7,61	7,51	7,37	6,87	7,15	6,78	-5.17%
Seuil de rendement [%]	66,52	66,50	77,13	66.37	66,43	66,35	-0.12%

9.9.4 Indice des volumes non comptés

= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements x 365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	3,31	2,88	2,05	2,20	2.2	2.5

9.9.5 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

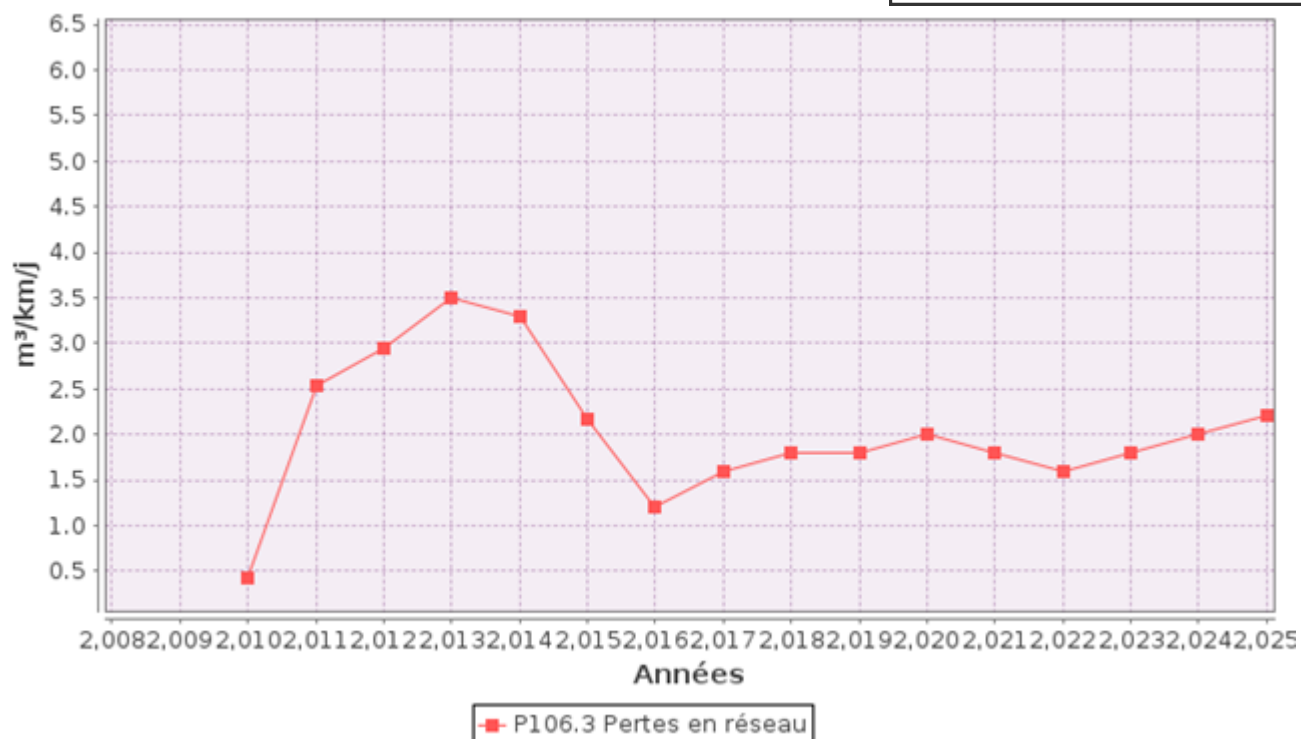
$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1.99	1.77	1.58	1,80	2	2.2

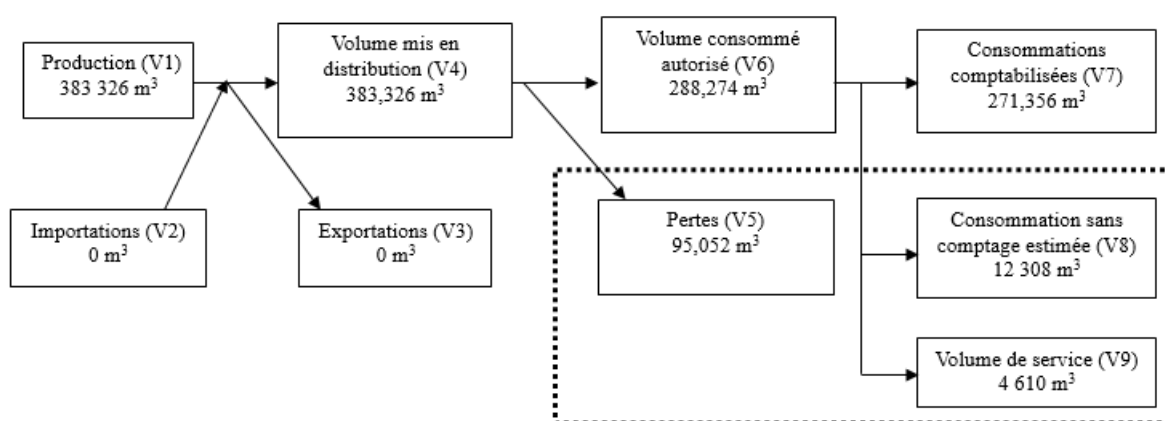
Le tableau inséré ci-après indique l'évolution de cet indice dans le temps.

La politique active de recherche de fuites menée notamment depuis 2016 permet de maintenir ce résultat à une valeur autour de 2m³/km/jr.



9.9.6 [Ville de Blaye](#)

Synthèse des flux de volumes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 12 308 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 4 610 m³ par l'exploitant.

9.9.7
Rendement du réseau de distribution

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) /
(volume produit + importations)

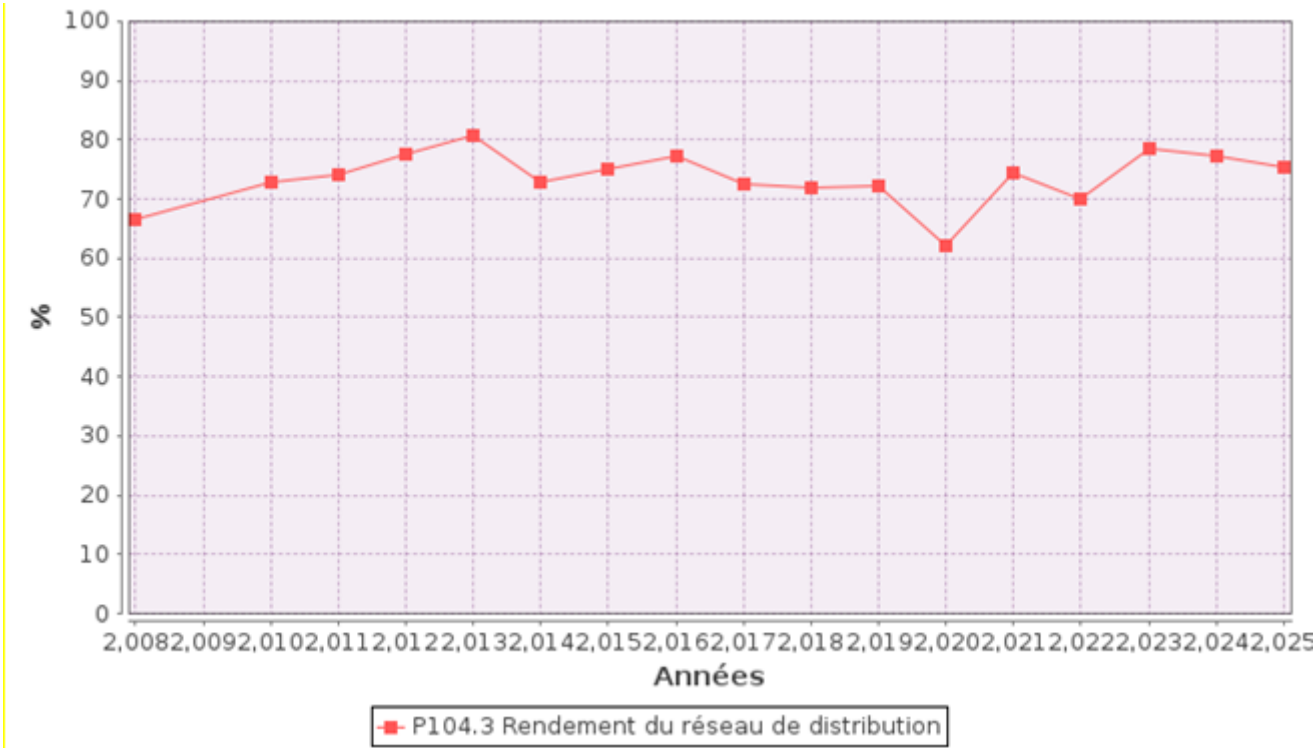
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	62.08 %	74.8 %	69,9 %	78,4 %	77.1%	75.2

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance de prélèvement.

On constate également une baisse de rendement sur la commune de Blaye en 2025, il faut poursuivre les efforts, en considérant la recherche de fuites et de pertes d'eau comme des missions du quotidien d'exploitation, il faut poursuivre les efforts à ce sujet.

Le tableau ci-joint décrit l'évolution du rendement eau potable sur la commune de Blaye depuis 2008.



9.9.8 Indice linéaire de consommation

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	308 017,71	312 494	293 787	312 046	290 922	288 274	-0.91%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	43,3	43,7	43,8	44,32	44,09	43 ,05	-2.36%
Indice linéaire de consommation	19.5	19,61	18,38	19,29	19,06	18,03	-5.4%
Seuil de rendement [%]	68.9 %	69,3 %	65,9 %	68.86	68,61	68,6	-0.01%

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice

9.9.9 Indice des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

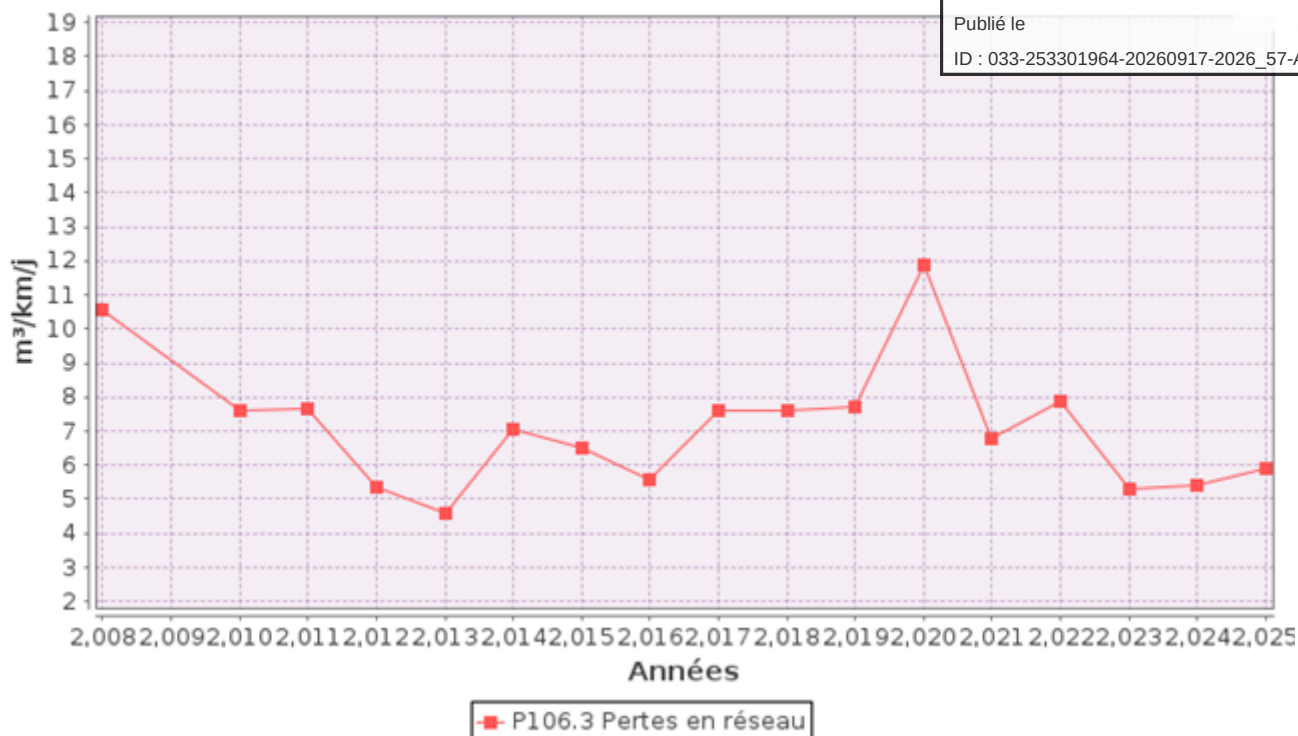
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	12,86	7.93	8,99	6 ,30	6.4	7

9.9.10 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	11,87	6.61	8,02	5,30	5.4	5.9

Le tableau inséré en page suivante mentionne que cet indice linéaire de perte n'a jamais été inférieur à 5,00 m³/km/j. L'objectif est de rapidement améliorer ce constat.



9.9.11 Engagement contractuel

=> **Rendement primaire du réseau de distribution minimum= 75.9 %**

(Volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	72,18	62,08	69,62	66,20	78.4	77.1	75.2

Contractuellement cette année, SUEZ France sera redevable de pénalités, vu le rendement 2025 inférieur au rendement contractuelisé de 75.9%.

9.10 RENOUELEMENT DES RESEAUX

9.10.1 RÉGIE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Réseaux renouvelés au cours de l'exercice [km]	2,690	0,650	0,600	0,339	0,13	0,92	1.06	6,39

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0.21 %/an

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Au titre de l'année 2025, 1.28 km de canalisations ont été renouvelées

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
Programme 2024-ST CIERs- Lieux dit Grimat-Mairie	ST CIERs DE CANESSE	RENOUVELLEMENT	317.6
Programme 2024-ST CIERs- Lieux dit Les Lauriers	ST CIERs DE CANESSE	RENOUVELLEMENT	610.8
Programme 2024-ST CIERs-Lieux dit-Nicoleau	ST CIERs DE CANESSE	RENOUVELLEMENT	130.1
TOTAL			1 058.50

9.10.2 Ville de Blaye

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Réseaux renouvelés au cours de l'exercice [km]	0	0	0,00	0	0.486	0.198	0.686

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.32 %

Voici les travaux de renouvellement réalisés en 2025 sur la commune à savoir :

- Commune de Blaye => Rue des Maçons => 198 ml et reprise 18 branchements

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
BLAYE-RUE des Maçons Blaye	BLAYE	RENOUVELLEMENT	198.6
Total			198.6

9.11 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

9.11.1 RÉGIE

Pour l'année 2025, 22 interruptions(s) de service non programmées ont été dénombrées (12 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées de **3,22** pour 1 000 abonnés (1.78 en 2024).

9.11.2 Ville de Blaye

Pour l'année 2025, 14 interruptions(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmées de **5.18** pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

9.12 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

9.12.1 RÉGIE

La régie s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours ouvrés.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai	100%	100%	100%	100%

9.12.2 Ville de Blaye

La société SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant d'un jour ouvré.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai	100%	100%	100%	100%

9.13 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Ensemble du territoire

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	5.08	4.32	2.9	4.8

Modification du calcul de la durée de l'extinction de la dette à compter de 2025, conformément aux indicateurs SISPEA , à savoir les recettes d'exploitation prises en compte sont (section fonctionnement recettes, chap 013 et chap 70 > chap 77) sauf l'article 775 desquelles sont déduites les dépenses d'exploitation (section fonctionnement dépenses, chap 011, 012, 014 et chap 65 => chap 67) sauf l'article 675. Ensuite on divise le capital restant dû au 31/12/2025 indiqué dans le

compte financier unique par l'excédent obtenu. A noter que les années précédentes, de l'année N-1 qui induisait un résultat plus favorable

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 033-253301964-20260917-2026_57-AU

9.14 TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Régie

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	48 020.53€	42 059€
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2025 au 31/12/2025	1 664 211.5€	2 098 805.37€
Taux d'impayés sur les factures d'eau 2025	2.92%	2%

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de **2%** (2.92% en 2024).

À noter que les montants d'impayés au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2025 pour le budget d'eau potable sont égal à 179 496.13 € TTC. À noter que ce montant n'a été dégagé au trésor public le 03 Mars 2026. Dans ces conditions il n'apparaît pas sur notre comptabilité 2025.

Ville de Blaye

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés au 31/12/2025 tel que connu au titre de l'année 2024	38 214.45€	30 633€
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2025	863 835€	904 757€
Taux d'impayés sur les factures d'eau 2024	4.22%	3.39%

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de **3.39 %** (4.22 % en 2024).

9.15 TAUX DE RECLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Un dispositif de mémorisation des réclamations reçues est actuellement mis en place par la collectivité.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de celles relatives au niveau de prix.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 033-253301964-20260917-2026_57-AU

Les engagements contractuels,
vis de la réglementation, à l'exception

9.15.1 RÉGIE

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 42

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 6.14 pour 1000 abonnés (6.22 en 2024).

9.15.2 Ville de Blaye

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 25

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 9.25 pour 1000 abonnés (7.58 en 2024).

10. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

10.1 TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

	Montant HT	Tiers
Travaux bâtiment Blaye	102 897 €	
Étude déplacement télérelève	14 800 €	SERFEMI
Marché réfection voirie	72 276 €	ATLANTIC ROUTE
Recherche de fuites	25 400 €	LEAKMITED
Remplacement ballon anti-bélier station ROQUE DE THAU-VILLENEUVE	20 317 €	ATH
Renouvellement réseau d'eau potable, Programme 2023	21 882 €	CAP'PARRO
Renouvellement réseau d'eau potable, Programme 2024	402 956 €	CAP'PARRO
Réparation canalisation station de pompage Station de LANSAC	5 360 €	CAP'PARRO
Achat compteur	34 731 €	DIHEL
Achat fournitures	9 444 €	SOWAL
Total général	710 063 €	

Ce montant correspond aux dépenses réglées sur le budget assainissement collectif en 2025, il faut rajouter à cela l'ensemble des dépenses engagées restants à réaliser :

	Montant HT	Identification
CAPPARO		
Pose d'une bouche incendie Lieu-dit LA GRAVE SAMONAC	2 488 €	Sous-traitance - Travaux DECI
CAPPARO		
Renouvellement réseau eau potable - Programme 2024	16 104 €	Programme de renouvellement 2024
SARL ALBERT		
Plomberie Sanitaire Lot 5 BLAYE	588 €	Travaux bâtiment BLAYE
DIEHL		
Achat compteurs volumétriques	8 850 €	Achat compteurs abonnés
VON ROLL HYDRO		
Étude métrologique conduite LANSAC	14 400 €	Etude analyse réseau AEP
Total général	42 430 €	

10.2 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

10.3 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaitre les valeurs suivantes :

	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	3 929 479,74€	3 876 952,66€	3 669 557,61 €	3 461 951,87€
Remboursements au cours de l'exercice	248 753,56€	251 222,53€	259 232,93 €	257 331,66 €
dont en intérêts	50 335,35€	48 695,45€	51 837,88 €	49 725,92€
dont en capital	198 418,21€	202 527,08€	207 395,05 €	207 605,74€

10.4 AMORTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	277 181,10 €	243 206,40	297 768,40	303 821.37€	260 804.79€

10.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 2026

DESIGNATION INVESTISSEMENT EN EAU POTABLE	COMMUNE	Priorisation	MONTANT ESTIME DE LA DEPENSE HT
1.Réhabilitation du réservoir du Monteil	BLAYE	1	128 941 €
2. Programme renouvellement réseau 2025 report 2026		1	
Montant total renouvellement réseau			837 745,00 €
3. Etude création bâche de stockage réservoir Monteil	BLAYE	1	50 000 €
4. Renouvellement des débitmètres sectorisation	REGIE	2	30 000 €
5-Extension réseau Chemin de la Lune	BLAYE	1	Etude en cours
6- Outil de gestion patrimoniale (aide à la décision priorisation renouvellement)	REGIE- BLAYE	1	Etude en cours
7-Nouvel outil catographique (intégration réseau Classe A)	REGIE- BLAYE	1	Etude en cours
8-Réhabilitation de l'armoire commande	LANSAC -Les Moiselles	1	Etude en cours
MONTANT TOTAL ESTIME			1 046 686 €

11 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

11.1 AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

11.1.1 REGIE

	2023	2024	2025
Montant global de l'aide versé par le FSL	1 033.08€	4 424.13€	5 810 €
Nombre de demandes reçues	19	14	17
Nombre d'aides accordées	15	14	15
Cotisation annuelle à un fonds de solidarité	3073 €	3093.5€	3 103 €

II

À noter que sur le territoire régie, il n'y a pas d'abandons de créances, en effet le SIAEPA cotise chaque année au FSL départemental, qui est calculé selon le nombre d'abonnés en eau potable pour un montant de 3 103 € en 2025.

Le FSL reçoit différentes demandes d'aides de la part des services sociaux, en fonction des cas étudiés le FSL règle directement le SIAEPA, à savoir pour 2025 un montant de 5 810 € HT.

11.1.2 Ville de Blaye

	2023	2024	2025
Montant part fermière HT des abandons FSL	1780.31	1471	2 209
Nombre de demandes reçues	19	24	22

Nombre d'aides accordées	15	14	14
--------------------------	----	----	----

11.1.3 [Opérations de coopération décentralisée](#)

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.

ANNEXES

11.1.4 [Suivi ARS](#)

11.1.5 [Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire](#)

ZONE DE DISTRIBUTION : BOURGSAIS			
Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par deux forages : LES DEMOISELLES et ROQUE DE THAU. Ces eaux sont l'objet de traitements de déferisation et de désinfection. Votre réseau alimente de façon permanente 12820 personnes sur 15 communes (BAYON-SUR-GIRONDE, BOURG, COMPS, GAURIAC, LANSAC, MOMBRIER, PUGNAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VILLENEUVE). Le responsable des installations est : « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE (EXPLOITANT) » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 37 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
		NITRATES	A Très bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 230 Valeur maxi : 0 microgramme/L
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,154 mg/L Valeur maxi : 0,19 mg/L
		SOMME DE 20 PFAS	A Bonne qualité
		Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
		DURETÉ	Eau peu calcaire
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 12,8 °f Valeur maxi : 15,5 °f
		FER	Présence inférieure à la référence de qualité
		Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 30,5 microgramme/L Valeur maxi : 91 microgramme/L
Quelques conseils			
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.		
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		
ADOUCEISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		
Pour aller plus loin			
		Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aauptable.sainta.gouv.fr	
Édité le 02/06/2025 UCI 033000443			
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.			

11.1.6 Indice annuel protection de la ressource secteur « Bourgeais »

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SIAEPA COTEAUX ESTUAIRE: BOURGEOIS

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
LES DEMOISELLES	FORAGE	LANSAC	07796X0101	Procédure terminée (captage public)	24/07/1992	06/12/1994	10/01/1995	80 %
ROQUE DE THAU	FORAGE	VILLENEUVE	07795X0006	Procédure terminée (captage public)	03/11/1993	06/12/1994	10/01/1995	80 %

11.1.7 Bilan annuel ARS Ville de Blaye

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les forages : AUX ALLEES et TOUT VENT.

Ces eaux font l'objet de traitements de déferisation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5017 personnes sur 1 commune (BLAYE). Le responsable des Installations est : « SIAÉPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/06/2026

UDI 033000381

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ZONE DE DISTRIBUTION : BLAYE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité Insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 0 mg/L

Valeur maxi : 0 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 228

Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 0,104 mg/L

Valeur maxi : 0,15 mg/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 9,55 °f

Valeur maxi : 10,3 °f

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 19

Valeur moyenne : 26,1 microgramme/L

Valeur maxi : 160 microgramme/L

11.1.8 Indice annuel protection de la ressource secteur « Blaye »

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SIAEPA COTEAUX ESTUAIRE: BLAYE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
AUX ALLEES	FORAGE	BLAYE	07791X0004	Procédure en cours	10/05/2010			40 %
TOUT VENT	FORAGE	BLAYE	07791X0143	Procédure en cours	10/05/2010			40 %



Herv GAYRARD
 maire et président
 22 sept. 2026